

Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Afin de financer ses investissements 2010, le CCAS est amené à contracter un emprunt d'investissement pour l'exercice 2010 dont le montant serait de 721 300 €.

L'emprunt contracté sera réparti de la manière suivante :

➤ Pour le budget principal	458 300 €
➤ Pour le budget annexe du logement foyer Les Lilas	4 300 €
➤ Pour le budget annexe du logement foyer Les Cèdres	3 200 €
➤ Pour le budget annexe du logement foyer Les Hortensias	9 000 €
➤ Pour le budget annexe du logement foyer Le Marulaz	243 100 €
➤ Pour le budget annexe de l'Auxiliaire de Vie	3 400 €

Les conditions sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 10 ou 12 ans
- Amortissement : Trimestriel
- Taux : Fixe

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2010 sont les suivants :

Service	Désignation	Montant
Services généraux	Subventions d'équipement versées à la Mutualité du Doubs	270 000,00 €
Services généraux	Matériels informatiques et refonte intranet	81 000,00 €
Services généraux	Matériels (téléphones, outillages...)	15 000,00 €
Services généraux	Travaux : réfections sols et peintures des couloirs, stores, porte coulissante	43 000,00 €
Antenne sociale de Quartier	Aménagement	36 000,00 €
Bâtiment Henri Huot	Aménagement local inter-âge et création de 3 logements au 1 ^{er} étage	158 000,00 €
Bâtiment Ampère Jouchoux (Centre des Handicapés au Travail)	Remplacement brûleurs sur les 2 chaudières	8 700,00 €
Sous-total budget principal		611 700,00 €
Logements-foyer Les Lilas	Matériels	1 900,00 €
	Travaux : réfections sols et peintures des couloirs...	79 000,00 €

Service	Désignation	Montant
Sous-total budget logements-foyer Les Lilas		80 900,00 €
Logements-foyer Les Cèdres	Mobiliers pour salle de télévision	4 900,00 €
	Matériels	1 000,00 €
	Travaux : mise en conformité électrique, équipement téléphonique, plaques électriques	27 600,00 €
Sous-total budget logements-foyer Les Cèdres		33 500,00 €
Logements-foyer Les Hortensias	Mobiliers pour salle de restaurant	1 900,00 €
	Matériels	1 500,00 €
	Travaux : rénovation cuisinettes, équipement téléphonique, plaques électriques	22 500,00 €
Sous-total budget logements-foyer Les Hortensias		25 900,00 €
Logements-foyer Le Marulaz	Matériels	3 800,00 €
	Travaux : réfection installations thermiques, équipement téléphonique, plaques électriques	269 900,00 €
Sous-total budget logements-foyer Le Marulaz		273 700,00 €
Aide à domicile	Logiciel	44 500,00 €
Auxiliaire de vie	Logiciel	5 000,00 €
Restauration à domicile	Logiciel	26 000,00 €
Maison des Seniors	Mobiliers	15 000,00 €
Service d'accueil et d'accompagnement social	Matériels téléphoniques	1 900,00 €
	Mobiliers	2 800,00 €
	Matériels	5 600,00 €
Sous-total budget SAAS		10 300,00 €

Conformément à l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont exécutoires sur avis conforme du Conseil Municipal.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'emprunt contracté par le CCAS.

«M. Michel OMOURI : Vous avez décidé de rénover partiellement les foyers-logements des personnes âgées. Entre 2009 et 2010, cette rénovation a représenté une somme de 763 000 €. Je pense que nous devrions lancer un programme pluriannuel d'investissement pour la rénovation de l'ensemble de ces sites qui sont complètement vétustes. En 2009, par la voix de Pascal BONNET -j'étais absent- j'avais souhaité que le Foyer Les Hortensias, situé au cœur de Planoise, puisse bénéficier du PRU de Planoise. Vous avez répondu à l'époque que cette rénovation dépendait du Président de GBH. Or on s'aperçoit qu'entre 2009 et 2010, pas loin de 80 000 € ont été investis par le CCAS pour le financement de la réhabilitation du foyer des Hortensias. Donc je voudrais savoir si en 2011 vous décidiez de rénover le Foyer des Hortensias, est-ce que vous feriez une demande officielle cette fois-ci à GBH ?

Pour terminer, en 2009 le CCAS a investi pour 15 000 € de mobilier pour la Maison des Seniors. En 2010, le CCAS achète de nouveau pour 15 000 € de mobilier pour la Maison des Seniors. Je me pose la question : ce n'est pas le même mobilier porté deux fois en investissement ?

M. LE MAIRE : On n'a pas l'habitude d'acheter deux fois le même mobilier !

M. Michel OMOURI : Il y a une explication alors ?

M. LE MAIRE : Mme SCHOELLER va vous répondre. La Maison des Seniors est un vrai succès. C'est une opération menée conjointement avec le Conseil Général et qui répond à une vraie demande. On ne peut que s'en féliciter : Solange JOLY qui s'est très investie dans ce dossier pourrait vous le dire, ainsi que Marie-Noëlle, et vous-même avez déjà dû en entendre parler au CCAS. Quant au mobilier j'imagine qu'il était prévu de l'acheter en deux tranches pour un montant de 15 000 € par tranche, afin que ce soit plus supportable pour le budget.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Sur les programmes des logements-foyers, la réhabilitation a concerné les installations électriques, des opérations relatives aux salles de bains, à l'époque de leur construction, c'était des baignoires dans les salles de bain, désormais ce sont des douches à l'italienne. Nous en sommes à la dernière tranche, qui concerne le Foyer Marulaz où les travaux importants vont commencer. Aux Hortensias cela a duré 18 mois. Nous avons aussi fait des travaux dans les cuisines et chaque fois qu'un locataire s'en va, nous refaisons l'appartement. En tout cas nous avons la possibilité de solliciter GBH et nous l'avons fait. Nous pouvons aussi solliciter l'Etat qui est en train de redécouvrir l'intérêt des logements-foyers, notamment parce que cela revient beaucoup moins cher que les EPAD. L'Etat envisage donc, on va voir de quoi il s'agit, de financer des améliorations de ces lieux-là, et je vous assure bien que quand le décret paraîtra, nous ne manquerons pas de solliciter l'aide financière de l'Etat pour continuer à améliorer les foyers. Nous avons aussi amélioré, j'ai oublié de le dire, les salles à manger avec non plus des chaises mais des fauteuils de façon à faciliter les mouvements des personnels lorsqu'ils se lèvent de table ou qu'ils s'assoient. Donc il y a un programme qui sera poursuivi en 2011 systématiquement. Je ne sais pas si cela répond à votre question ?

M. Michel OMOURI : En tout cas, il faut que l'on établisse vraiment un plan d'investissement, qu'on le mette sur le long terme et qu'on dise combien cela va coûter. Vous présentez les rapports au coup par coup, il serait préférable d'avoir une lisibilité d'investissement pour qu'on puisse...

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Mais nous avons un plan d'investissement...

M. Michel OMOURI : Présentez-le nous alors !

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Lorsque l'on décide de refaire les salles de bain, on le programme sur l'ensemble des cinq foyers-logements, pas sur un seul. Donc en fonction de l'ancienneté des foyers, mais ils sont à peu près tous du même âge, nous évaluons l'urgence de la rénovation, par exemple les salles de bain ou les cuisines et nous faisons le plan d'investissement sur l'ensemble des foyers. On ne peut pas faire tous les foyers en une année, c'est évident.

M. Michel OMOURI : Moi je me situe sur le long terme.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : 18 mois multipliés par 5, ce n'est pas du long terme mais c'est au moins du moyen terme.

M. LE MAIRE : Ça fait 90 mois soit un peu moins de 8 ans».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur la réalisation de cet emprunt.

M. FOUSSERET, Mme SCHOELLER, M. DEMONET, Mme MOUNTASSIR, Mme JOLY, Mme WANLIN, M. LEUBA, M. HAKKAR, Mme M. JEANNIN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.